

NOMENCLATURE : 6 - 4

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

-----  
BIEN-ETRE ANIMAL :  
PARTENARIAT AVEC LA FONDATION  
30 MILLIONS D'AMIS -  
CAMPAGNE DE STERILISATION  
DES CHATS ERRANTS 2025  
-----

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250226-DLB03\_26022025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

La ville de LENS mène depuis de nombreuses années des actions en faveur de la cause animale qui constitue une priorité de l'action municipale.

Depuis 2017, un partenariat existe entre la Ville de LENS et la Fondation 30 Millions d'Amis, pour la stérilisation et l'identification des chats errants dits « libres », qui a permis la prise en charge d'un peu plus de 600 chats.

S'agissant d'une démarche responsable et respectueuse du bien-être animal, la Ville de Lens, régulièrement sollicitée par la population lensoise, souhaite logiquement poursuivre son partenariat par le versement d'une subvention.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé :

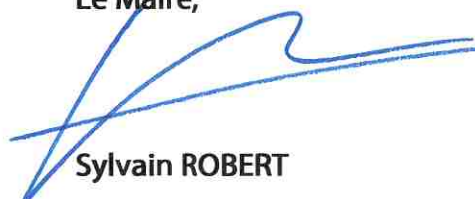
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la campagne de stérilisation 2025 avec la Fondation 30 Millions d'Amis,
- de verser une subvention maximale de 3 000 € à ladite fondation, le montant sera déterminé en fonction de la nature et du nombre d'interventions.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2025.

La commission finances a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,



Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Yvette MAZEREUW



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 27 FEVRIER 2025**

=====

**SEANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025**

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 18 février 2025.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mme MASSET, M. LEFEBVRE, Mmes GLEMBA, BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

**Etaient excusés** : M. DESOUTTER ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. REAL ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

**Etait absent** : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame MAZEREUW, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.